

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M.FAVROUL Jean-Pierre à M.DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M.HERITIE Michel à M.HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M.JUPPE Alain à M.MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M.DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M.COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M.MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M.Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M.QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M.SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M.SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M.GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M.TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M.MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M.GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Réorganisation de la direction des Systèmes d'Information - Décision

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Présentation du contexte

Courant 2006, la Communauté Urbaine a validé le principe du rapprochement de l'informatique et de la téléphonie à travers la mise en œuvre de la téléphonie sur IP (ToIP) dans le cadre du renouvellement des équipements constituant son réseau informatique actuel.

Ce choix technologique lui permettra notamment de couvrir de nouveaux besoins en terme de systèmes d'information et d'offrir une meilleure intégration de services avec les sites distants. Il accompagne les évolutions actuelles des terminaux informatiques et téléphoniques qui deviennent mixtes (possibilité d'accéder à des applications informatiques ou à sa messagerie électronique à partir d'un téléphone portable, prise d'appels et conversations téléphoniques à partir d'un ordinateur, ...). En créant de nouvelles synergies entre l'informatique et la téléphonie, il induit une nouvelle organisation du travail, en particulier :

- dans la gestion des infrastructures, qui deviennent communes,
- dans la gestion de la téléphonie, qui devient une application informatique intégrée au reste du système d'information,
- dans la relation avec les utilisateurs auxquels il convient d'offrir une réponse appropriée et rapide à leurs problèmes, quelle qu'en soit la cause, quel que soit le type de terminal utilisé, ordinateur ou téléphone.

Pour mettre en œuvre ces évolutions, il convient de rapprocher l'équipe actuelle du Département Réseau et Télécom des départements du Centre Production et de répartir ses activités, selon qu'elles soient liées aux infrastructures 'lourdes' (Département Infrastructures télécom et informatique) ou aux terminaux, services et support aux utilisateurs (Département Gestion des Postes Clients et Support).

Par ailleurs, début 2006 le pôle Développement Economique s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage du réseau d'agglomération haut débit, Inolia. La supervision de la construction de ce réseau a été confiée à la DSI, et plus particulièrement au Département Réseau et Télécom.

Fin 2006, il a été constaté que le rôle joué par le responsable du Département Réseau et Télécom dépassait la simple supervision de la construction du réseau et que cet investissement était nécessaire pour garantir à la CUB une bonne exécution du contrat de délégation de service public confié à Inolia. Il vous est par conséquent proposé de transférer ce poste au pôle Développement Economique et d'élargir ses missions à l'animation du territoire communautaire en matière de TIC, en lien avec le réseau Inolia.

La prise en charge des missions relatives aux infrastructures télécom posées par la CUB à l'occasion de travaux structurants sur la voirie ou dans le cadre de l'aménagement des ZAC (maîtrise d'ouvrage, maintenance, ...), à la gestion des relations avec les opérateurs sur le domaine public, ainsi qu'à la gestion de l'occupation des points communautaires par ces mêmes opérateurs, missions actuellement assurées par la DSI, devra être définie ultérieurement par le pôle Développement Economique, en concertation avec le pôle Opérationnel, et en fonction des évolutions du contrat de DSP Inolia.

Ces changements au sein du Département Réseau et Télécom ont créé l'opportunité de regrouper l'ensemble des agents assurant des fonctions administratives de la DSI, dont certains sont actuellement rattachés à ce département. Cela permettra de mutualiser les compétences administratives sur l'ensemble du périmètre géré par la DSI.

Ainsi, les évolutions de l'organisation envisagées touchent essentiellement le Centre Production et le Département Réseau et Télécom, qui n'existera plus en tant que tel, et les fonctions administratives.

Au-delà des 3 créations de postes de techniciens actées lors du Plan d'adaptation 2007, deux créations de poste, dont l'ouverture reste à déterminer dans le cadre d'un prochain plan de recrutement, sont envisagées au titre de la prospective pour les 2 à 3 ans à venir.

Evolutions de l'organisation de la DSI

Evolutions au sein du Centre Production

Département Gestion des Postes Clients et Support

Afin de mieux décrire les missions du Département Gestion des Postes Clients, ce département sera renommé Gestion des Postes Clients et Support.

Les missions actuelles de ce département concernent la gestion et le déploiement des postes clients et périphériques informatiques (ordinateurs fixes et portables, assistants personnels, imprimantes mutualisées ou non, traceurs, ...), ainsi que l'assistance aux utilisateurs (prise d'appels, résolution d'incidents, dépannage, ...). Ces missions seront élargies à l'ensemble des terminaux connectés au réseau informatique : elles incluront donc les téléphones IP et les GSM. Le service du 10 inclura les appels concernant les terminaux TETRA. Toutefois dans un premier temps, les incidents et demandes d'équipement concernant ces terminaux seront traités par le Département Infrastructures. L'opportunité de rattacher cette activité au département Gestion des Postes Clients et Support sera examinée ultérieurement. Les missions concernant le câblage et les équipements et prestations audiovisuels seront également rattachées au département Gestion des Postes Clients et Support, car elles sont proches du terminal et/ou de l'utilisateur.

Les postes suivants sont ainsi transférés du Département Réseau et Telecom au Département Gestion des Postes Clients et Support :

- 1 poste d'AM/projeteur, en charge notamment de la gestion des plans de câblage nécessaires à la gestion des prises. L'agent actuellement sur ce poste souhaitant rester sur son métier de projeteur, et ce métier ayant peu de débouchés au sein de la DSI, son départ de la DSI à court/moyen terme doit être envisagé. Aussi, il est demandé de transformer ce poste en poste de technicien afin de permettre, le moment venu, de recruter un informaticien en remplacement. Le titulaire de ce poste sera en binôme avec le technicien en charge de la gestion de parc, l'actualisation permanente de la base de données correspondante étant cruciale pour le bon fonctionnement de l'assistance utilisateur.
- 2 postes d'AM/AMP, en charge actuellement du câblage et des activités liées à la sonorisation et à la vidéo. Leurs missions seront élargies aux interventions sur le terrain pour effectuer le diagnostic de niveau 1 sur l'ensemble du parc de terminaux gérés par la DSI.
- 1 poste de technicien, dont les missions seront transformées, et qui sera en binôme avec l'agent en charge du déploiement. Les missions de ces agents seront élargies pour inclure la coordination et le suivi des demandes d'interventions ou d'équipement, quelle que soit leur voie d'arrivée à la DSI (courrier, mail ou appel au 10).

Département Infrastructures télécom et informatique

Afin de tenir compte des nouvelles missions du Département Système d'Exploitation, il est renommé Département Infrastructures Télécom et Informatique.

Les missions actuelles de ce département concernent la mise en œuvre et l'exploitation des infrastructures et ressources informatiques ainsi que l'exploitation et la production liées aux applications informatiques mises en œuvre à la CUB. Ces missions sont élargies aux infrastructures et applications liées à la téléphonie ainsi qu'aux infrastructures et services télécom et radio, dont TETRA.

Les postes suivants sont ainsi transférés du Département Réseau et Télécom au Département Infrastructures Télécom et Informatique :

- 2 postes d'AM/AMP, en charge actuellement de la téléphonie fixe et mobile. L'un de ces postes est actuellement vacant. Il vous est demandé sa transformation en poste de technicien car la mise en œuvre et l'exploitation de la téléphonie sur IP nécessite des compétences de téléphoniste, mais aussi d'informaticien. Aussi, afin d'assurer un service optimal pour les utilisateurs, il est envisagé de mettre en place un binôme constitué de l'agent de maîtrise actuellement en poste, qui apportera sa bonne connaissance des services de téléphonie et de l'organisation actuelle, et d'un technicien à recruter, qui apportera ses compétences en informatique et en téléphonie. Les missions principales de ce binôme sont liées à l'exploitation et à l'administration de l'architecture de téléphonie comportant plus de 40 serveurs.
- 1 poste de technicien et 1 poste de contrôleur, qui constitueront un binôme Telecom/radio afin d'assurer une continuité de service sur le réseau TETRA. L'un de ces agents sera plus spécifiquement orienté télécom (liens intersites, services opérateurs, infrastructure TETRA, expertise radio et télécom), l'autre aura plus particulièrement en charge la bonne utilisation du réseau TETRA, au sens large du terme (gestion des terminaux, formation des utilisateurs, observation du trafic, ...).

Des compétences spécifiques d'ingénieur télécom et radio étant nécessaires à la DSI, compte tenu du transfert du poste du responsable actuel du Département Réseau et Télécom au pôle Développement Economique, il vous est demandé de transformer le poste de technicien restant du Département Réseau et Télécom, vacant suite à une mutation, en poste d'ingénieur. Cet ingénieur sera placé sous la responsabilité du chef du Département Infrastructures, et assistera techniquement les deux binômes décrits ci-dessus. En outre, il sera chargé des marchés liés à la téléphonie et pourra être chargé d'études prospectives ou de nouveaux projets rattachés au Centre Production (par exemple, mise en place de solutions de mobilité, ...).

Enfin, le Département Production Système d'Information Géographique est supprimé, le poste d'ingénieur figurant à l'organigramme étant transféré au sein du département Infrastructures Télécom et Informatique.

En synthèse

Au final, en terme d'évolution de postes, on obtient :

- transfert d'un poste d'ingénieur au pôle Développement Economique,
- transformation de 2 postes d'AM en postes de techniciens, pour tenir compte de l'augmentation de technicité induite par le rapprochement de la téléphonie et de l'informatique,
- transformation d'un poste de technicien en poste d'ingénieur, pour assurer une partie des fonctions assurées par l'ingénieur transféré au pôle Développement Economique et prendre en charge de nouveaux besoins.

Evolutions de la fonction administrative

Les trois postes administratifs actuellement rattachés au Département Réseau et Télécom sont regroupés avec les autres postes administratifs et placés sous l'autorité du directeur adjoint afin de mutualiser les compétences et les moyens liés aux tâches administratives de la DSI.

Prospective

Afin de donner une visibilité complète des besoins de la DSI à court/moyen terme, il vous est proposé de faire figurer, d'ores et déjà, deux postes supplémentaires à l'organigramme de la DSI. Toutefois, la décision de leur ouverture pourra être différée dans le temps.

Poste de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), rattaché à la Direction de la DSI

La CUB a décidé courant 2006 d'élaborer son Schéma Directeur Sécurité des Systèmes d'Information. Cette étude, confiée à un cabinet extérieur, est en cours de finalisation. L'une de ses conclusions est la nécessité, pour la CUB, de créer un poste de Responsable de la

Sécurité du Système d'Information (RSSI) en charge de la mise en œuvre des recommandations et projets issus du Schéma Directeur Sécurité du Système d'Information (SDSSI, conclusions fin premier semestre 2007). Cette décision sera soumise à l'arbitrage de l'EDG lors de la restitution d'une proposition de plan d'actions tenant compte des résultats de l'étude. Par anticipation, il est envisagé d'inscrire à l'organigramme de la DSI la création de ce poste. Dans l'hypothèse d'un arbitrage négatif de l'EDG sur cette proposition, ce poste ne sera pas créé.

Poste de chef de projet SIG au sein du Département Etudes et Développement domaine système d'information géographique

La mise en place de la nouvelle architecture SIG, et en particulier le développement d'un environnement SIG client léger, nécessite d'élargir les compétences de développement actuelles au sein du département.

Par ailleurs, on constate aujourd'hui un rythme de réalisation de nouvelles applications SIG de une ou deux par an. De nombreuses demandes portant sur des applications SIG ont été formulées dans le cadre du dernier recensement du Schéma Directeur Informatique (transports et déplacements, urbanisme, foncier, habitat, ...) et ne pourront pas être traitées dans les 18 mois à venir, du fait de la taille réduite de l'équipe actuelle (2 personnes) et de sa mobilisation sur des projets techniques nécessaires à l'ouverture progressive du SIG.

Enfin, on observe aujourd'hui une tendance forte à l'élargissement du SIG à d'autres publics (intranet d'agglomération, extranet pour des professionnels, ...), dont la mise en œuvre mobilise les ressources a priori dédiées aux seuls besoins CUB.

La conjugaison de ces trois éléments milite pour la création d'un poste de chef de projets SIG à arbitrer ultérieurement, afin de donner à cette équipe les moyens de répondre dans de meilleurs délais aux demandes des utilisateurs sur le SIG.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir décider la réorganisation ci-dessus définie ainsi que le transfert et les transformations envisagés, soumis à l'avis du Comité technique Paritaire du 12 mars 2007.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au chapitre 012, traitement et charges patronales compris, soit un montant de 39 193 Euros en année pleine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 AVRIL 2007

PUBLIÉ LE : 17 AVRIL 2007

M. BERNARD SEUROT

